

Avis de concours pour le recrutement d'un Professeur Assistant

L'Université Abdelmalek Essaâdi organise un concours pour le recrutement d'un professeur assistant (1 poste) (Session : 25/08/2023), pour l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées- Al Hoceima et dans la spécialité suivante :

Etablissement	Nbre des postes	Spécialité
Ecole Nationale des Sciences Appliquées Al Hoceima	1	Mathématique /Informatique

Sont autorisés à se présenter à ce concours les titulaires d'un Doctorat ou d'un Doctorat d'Etat ou d'un Diplôme équivalent.

L'inscription à ces concours est obligatoire à travers la plateforme : <https://econcours.uae.ac.ma/>
Et ce avant le 10 Aout 2023.

Les concours comportent les épreuves suivantes :

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats ;
- Un exposé-entretien des candidats sélectionnés avec les membres du jury.

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces administratives suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement concerné pour le concours, et ce avant l'épreuve orale :

- Une demande adressée au chef de l'établissement ;
- Autorisation officielle de participation au concours pour les fonctionnaires ;
- Curriculum Vitae (CV);
- Une (01) copie du diplôme de Doctorat et des diplômes obtenus ;
- Une (01) copie de l'arrêté d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Une (01) copie de la carte d'identité nationale électronique ;
- Une (01) copie de la thèse de doctorat et du dossier scientifique.
- Copie de la carte d'handicap et de l'attestation administrative contenant la nature de ce handicap ;

Les listes des candidats admis pour passer les épreuves orales seront publiées sur le portail de l'Emploi Public : www.emploi-public.ma, et sur le site web de l'Université : www.uae.ma ainsi que le site de l'ENSAH www.ensah.ma .

Cette publication sera considérée comme une convocation pour passer l'épreuve orale, et les résultats finaux des concours seront publiés sur le portail et sur les sites susmentionnés.

